

La hausse du travail intérimaire laisse craindre une reprise précaire

11.12.2015 à
11h09



Le contraste est frappant. Hors intérim, quelque 17 300 emplois ont été détruits au troisième trimestre dans le secteur marchand (excluant l'agriculture) en France, a indiqué l'Insee jeudi 10 décembre. Les plus forts reculs concernent l'industrie (- 14 600) et la construction (- 10 200). En comparaison, les effectifs intérimaires ont augmenté de 16 400 emplois. Ainsi, si l'on comptabilise le travail temporaire, l'emploi salarié s'est stabilisé sur la période, indique l'institut. Autrement dit, c'est l'intérim qui permet à l'emploi de ne pas décroître.

Sept ans après le début de la crise financière, le secteur ne s'est jamais aussi bien porté. En octobre 2015, l'intérim a crû de 9,6 % par rapport au même mois de l'année précédente, selon le baromètre de Prism'emploi, la fédération professionnelle du travail temporaire. Un plus haut depuis le deuxième trimestre 2011. Si l'industrie, qui emploie la moitié des intérimaires tricolores, continue de se redresser, « *tous les secteurs sont orientés à la hausse, y compris le BTP, qui sort d'une baisse continue depuis plus de quatre ans* », note Prism'emploi. Fin octobre, l'Hexagone comptait 640 600 intérimaires, précise Pôle emploi.

Il n'en a pas toujours été ainsi. « *L'intérim a entamé son rebond en janvier, après trois années de chute dues à la crise. Au total, 70 000 emplois intérimaires ont disparu durant cette période* », indique François Roux, délégué général de Prism'emploi. Un retard quasiment rattrapé depuis, puisque les effectifs intérimaires ont gonflé de 62 800 sur les douze derniers mois, selon Pôle emploi.

« La météo de l'emploi »

« *On est loin des taux de croissance d'avant-crise, mais la tendance s'accélère, un élément encourageant pour l'emploi* » indique M. Roux. Historiquement, l'intérim a en effet toujours constitué un indicateur avancé de la situation du marché du travail. « *Nous sommes la météo de l'emploi à un horizon de six à douze mois* », souligne M. Roux.

« Le travail temporaire ne représente que 3 % de la population active en France »

« *Jusqu'à présent, quand la croissance repartait après une période de crise, il fallait compter trois trimestres pour que cela se traduise par une hausse de l'emploi hors intérim* », confirme Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

A cette aune, l'économie hexagonale devrait être entrée de plain-pied dans la période de basculement de l'emploi précaire vers l'emploi pérenne. Las ! Après trois années de croissance quasi nulle, la France devrait connaître une reprise faible en 2015 (1,1 % de hausse du PIB). Et la fameuse inversion de la courbe du chômage promise par François Hollande se fait toujours attendre. Pis : le chômage a spectaculairement rebondi en octobre, pour atteindre le niveau record de 3,59 millions de personnes.

Dès lors, peut-on encore se réjouir du dynamisme de l'emploi temporaire ? Ou faut-il y voir le symptôme d'une croissance économique d'un nouveau genre, incapable de créer de l'emploi de façon durable ? « *C'est une vraie question. On assiste depuis quelques années à une explosion de l'emploi précaire : les contrats de moins d'un mois (CDD ou intérim), qui représentaient 45 % des embauches au début des années 2000, en constituent aujourd'hui 70 %* », pointe-t-on à l'OFCE.

Dans les agences d'intérim, la prudence reste de mise. « *Les clients n'ont le plus souvent aucune visibilité, ce qui explique qu'ils recourent à l'intérim plutôt qu'à des embauches en CDI. Nous ne sommes clairement pas sur une tendance de reprise forte, comme on en a connu avant 2012* », admet M. Roux.

Lire aussi : [Réforme du travail : le CDI, contesté, reste un sujet tabou](#)

Or, souligne M. Heyer, « *la France n'est pas adaptée à un monde de CDD et d'intérim* ». Recherche d'un logement, obtention d'un crédit bancaire : les étapes essentielles de l'insertion dans notre société sont conditionnées au précieux sésame du CDI. L'essor d'une société de travailleurs précaires serait même contre-productive, prévient l'économiste : « *Une trop grande flexibilisation du marché du travail engendre un cercle vicieux : les agents ont tendance à augmenter leur taux d'épargne, dans la perspective d'une perte d'emploi. Cela se fait au détriment de la consommation, donc des carnets de commandes des entreprises et au final... de l'emploi.* »

« CDI intérimaires »

Le secteur se défend de participer à un tel mouvement. « *Attention, l'intérim ne remplace pas le CDI ! Le travail temporaire ne représente que 3 % de la population active en France* », souligne Jean-François Denoy, directeur général de Manpower. La pratique est largement répandue dans l'industrie ou le bâtiment, et atteint des records à

certaines périodes et dans certains secteurs : Renault employait, fin octobre, 45 % d'intérimaires dans ses usines hexagonales. Mais elle reste minoritaire par rapport à l'emploi salarié. Fin octobre, les intérimaires représentaient 8,5 % des effectifs de l'industrie et 1,8 % de ceux du tertiaire.

Il n'empêche. Face à cette nouvelle donne, les groupes d'intérim ont commencé à s'adapter. Depuis mars 2014, ils peuvent recourir à des « CDI intérimaires ». Une innovation en forme d'oxymore, qui revient à proposer aux intérimaires de devenir salariés de leur entreprise de travail temporaire, tout en passant régulièrement d'une entreprise à l'autre. En septembre, Manpower, le numéro deux français du secteur, a signé un accord avec PSA pour l'embauche de 300 CDI intérimaires jusqu'en 2017, principalement à Sochaux (Doubs) et à Mulhouse (Haut-Rhin). « *C'est une manière de donner de la flexibilité à l'employeur final, tout en assurant un minimum de sécurité au salarié* », note M. Heyer.

Le phénomène reste toutefois limité : il devrait toucher 4 000 personnes en France cette année, dont 1 400 chez Manpower sur un effectif de 90 000 travailleurs temporaires. Il se heurte aux possibilités offertes par les bassins d'emploi et au coût pour les agences d'intérim, qui doivent assurer la formation de ces salariés durant les périodes entre les missions.

L'intérim en chiffres

+ 9,6%

C'est la hausse des effets intérimaires entre octobre 2014 et octobre 2015, selon le baromètre Prism'emploi. La hausse est la plus forte en Franche-Comté (+ 20,4 %) suivie du Nord-Pas-de Calais (+ 14,7 %).

49,9 %

C'est la part de l'industrie dans l'emploi intérimaire, tandis que 13,4 % des effectifs sont dans le BTP.

75,6 %

C'est la proportion d'ouvriers dans les effectifs intérimaires. Les ouvriers non qualifiés représentent 41,4 % , les ouvriers qualifiés 34,2 %. Employés et cadres constituent le dernier quart.

Lire aussi :

La hausse « atypique » des demandeurs d'emploi qui travaillent

26.11.2015 à
12h58



C'est une donnée qui retient rarement l'attention lorsque les chiffres du chômage sont publiés, à la fin de chaque mois. La ministre du travail, Myriam El Khomri, n'y a pas fait la moindre allusion dans le communiqué qu'elle a diffusé, le 26 octobre, pour commenter la dernière batterie d'indicateurs sur les demandeurs d'emploi. Une discrétion sans doute liée au fait que cette statistique continue de progresser à un rythme soutenu : elle porte sur les personnes qui recherchent un emploi tout en ayant déjà un poste.

Alors que les chiffres d'octobre ont été publiés jeudi soir, le nombre de ces demandeurs d'emploi, considérés comme étant en « activité réduite » (catégories B et C), s'élevait à près de 1,875 million en septembre, contre un peu plus de 1,683 million un an auparavant, soit une hausse de 11,38 %. En se focalisant sur la catégorie C (les demandeurs d'emploi qui ont travaillé plus de 78 heures dans le mois), l'accroissement est encore plus fort : +14,8 % en douze mois. Des pourcentages qui font tache, comparés à l'évolution du nombre d'inscrits à Pôle emploi n'ayant pas du tout travaillé durant le mois écoulé (catégorie A) : - 0,7 % entre août et septembre ; + 3,1 % depuis un an.

Dans le flot grossissant des demandeurs d'emploi en activité réduite, il y a Emeline, qui témoigne sous un prénom d'emprunt. Licenciée en 2013 de la société de composants électroniques où elle était employée depuis dix-neuf ans comme traductrice, elle n'a pas retrouvé de situation stable, depuis. Elle a décroché des missions auprès de plusieurs institutions prestigieuses : les Nations unies, Sciences Po Paris, HEC... « Cela reste trop épisodique, regrette-t-elle. Je n'ai aucune visibilité. Le côté irrégulier est inquiétant. »

« Trop vieille, trop chère »

Sur le plan financier, « ça devient ric-rac ». Elle touche environ 2 000 euros par mois dont une partie, variable, provient de son activité en dents de scie – le solde étant constitué d'indemnités-chômage. « C'est un tiers de moins qu'à l'époque où j'étais salariée. » Son mari, qui évolue dans le monde des services à la personne, ne gagne pas des cent et des mille. Avec trois enfants à charge, la gestion du budget se complique. Bien avant le quinze du mois, Emeline se retrouve souvent avec un compte bancaire « à découvert ».

A 51 ans, elle considère que signer un CDI en qualité de traductrice tient de la gageure : « Trop vieille, trop chère. » Deux ans après avoir été remerciée, elle n'a passé, en tout et pour tout, que trois entretiens d'embauche, malgré d'innombrables démarches. Sans succès. Aujourd'hui, elle envisage une reconversion à

180 degrés dans un « secteur porteur », selon elle : « chauffeur de grande remise ». Un métier où l'on transporte une clientèle triée sur le volet et étrangère, souvent. « Il faut la maîtrise de l'anglais, de la diplomatie. » Des atouts que Emeline estime avoir entre ses mains.

Privée d'emploi, en 2012, à cause du dépôt de bilan de la société où elle travaillait, Sandrine (qui s'exprime sous un prénom d'emprunt) s'est faite embaucher, après un an de chômage, dans une petite entreprise qui vend des éclairages LED. Son salaire – environ 2 900 euros bruts par mois – correspond à « trois cinquièmes » de ce qu'elle percevait auparavant ; un petit complément lui est versé sous forme d'allocation-chômage. Financièrement, elle arrive à s'en sortir mais son « rêve serait de travailler quatre jours par semaine » au lieu de trois, à l'heure actuelle. L'entreprise n'en a pas les moyens et « c'est difficile de trouver une activité supplémentaire, dehors ». Surtout quand on a, comme Sandrine, 54 ans.

« Eviter de tomber dans la pauvreté »

Des demandeurs d'emploi dans cette situation, l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) en prend des dizaines sous son aile. « Nos bénévoles accompagnent plutôt des personnes ayant pu retrouver un CDD de plus d'un mois », explique son président, Gilles de Labarre. Bien souvent, le poste qu'elles occupent est nettement moins bien rémunéré que celui qu'elles ont perdu : « Elles se sont remises dans le circuit de l'emploi mais au prix d'une dévalorisation monétaire d'au moins 30 %, rapporte M. de Labarre. Elles l'ont fait dans le but d'éviter de tomber dans la pauvreté et, pour certaines d'entre elles, afin de ne pas perdre leur logement. »

L'accroissement du nombre de demandeurs d'emplois en activité réduite ne date pas d'hier, comme le rappelle Pierre Cavard, directeur des études à l'Unédic : « Il a débuté dans les années 1990 et s'est amplifié, en particulier après 2008 », précise-t-il. On en dénombrait un peu plus de 600 000 en 1996 (contre 1,875 million aujourd'hui), d'après les études du ministère de l'emploi. Cette tendance met en lumière deux phénomènes, pour Yannick L'Horty, professeur à l'université Paris-Est – Marne-la-Vallée : « La précarité dans laquelle est plongée une part croissante des inscrits à Pôle emploi et le fait que les personnes concernées considèrent qu'il vaut mieux occuper un poste, même si c'est à temps partiel ou pour de courtes périodes, plutôt que d'être totalement en dehors du monde du travail. »

Comment expliquer cette montée des effectifs dans les catégories B et C de Pôle emploi ? Membre du Conseil d'analyse économique (CAE), Corinne Prost pense qu'elle « est, en partie, imputable aux règles inscrites dans les conventions de l'Unédic ». Celles-ci permettent, à certaines conditions, de cumuler revenus d'activités et indemnités versées par l'assurance-chômage. « Les partenaires sociaux, qui gèrent le dispositif, ont mis en place de telles dispositions pour couvrir au mieux les personnes occupant un poste à temps partiel ou pour de courtes périodes, poursuit M^{me} Prost. Ainsi, ceux qui travaillent une semaine sur deux gagnent presque autant que s'ils étaient employés à temps plein – grâce au complément de ressources apporté par l'Unédic. »

« Coûts massifs »

Ce faisant, le système a favorisé le développement de ce type de contrats, selon elle. « Les salariés comme les employeurs peuvent y trouver leur compte mais pas le régime d'assurance-chômage pour qui les coûts sont massifs. » Une analyse qu'elle et l'économiste Pierre Cahuc avaient développé dans une note publiée le 7 octobre, sous l'égide du CAE.

Mais leurs conclusions ne font pas l'unanimité. « Elles relèvent plus d'une hypothèse que d'une démonstration », estime Pierre Cavard, en soulignant que « les études du ministère du travail lient la hausse du nombre des inscrits dans les catégories B et C à la montée des contrats courts et de l'intérim ».

Fin juin, alors qu'il était encore ministre du travail, François Rebsamen avait demandé à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'analyser « les causes conjoncturelles et structurelles susceptibles d'expliquer » la hausse « atypique », à ses yeux, des demandeurs d'emplois relevant de la catégorie C. Son rapport, qui était attendu pour septembre, devrait être rendu prochainement, indique-t-on dans l'entourage de M^{me} El Khomri.